

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 17/12/15

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151211-lmc190243-DE-1-1

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 11 décembre 2015

POLITIQUE C03 SOUTENIR LE PARCOURS DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS SUBVENTIONS AUX COMMUNES AIDE A L'EQUIPEMENT DES ECOLES EN TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (TNI)

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CÉCILE ZAMMIT-POPESCU ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil Général en date des 22 septembre 2006, 23 mars 2007 et 23 novembre 2007, relatives à l'aide à l'équipement des écoles en Tableaux Numériques Interactifs (TNI) ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 26 mars 2010, relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aide aux Communes et fixant notamment les modalités de financement et de versement des subventions relatives à l'équipement des écoles en Tableaux Numériques Interactifs (TNI) ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 02 avril 2015 portant délégation de compétences à la Commission Permanente, (article 59),

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder à la commune de Buc une subvention de 947 € pour l'acquisition d'un Tableau Numérique Interactif destiné à l'école élémentaire Louis Blériot.

Décide d'attribuer à la commune de Poissy une dotation forfaitaire de 25 367 € pour l'acquisition de 30 Tableaux Numériques Interactifs destinés aux classes de CM1 et CM2 de sa commune.

Dit que le versement sera effectué en une seule fois au vu de la facture acquittée.

Dit que les subventions, d'un montant total de 26 314 €, seront imputées au chapitre 204 article 204141 du budget départemental.